

ÉTAT DE SITUATION DES ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de *St Pierre Quilbignon.*

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles) _____

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation) *les Religieuses de la Sagesse
de St. Laurent. S. Terre*

1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

Les débuts de cette école remontent à 1883. Elle a été fondée et dirigée par M^{lle} L. Prévost, de St Pierre, jusqu'en 1889. En cette année 1889, l'établissement a été agrandi par M^r Morgant Recteur, du consentement de M^{lle} Prévost, et confié aux Religieuses de la Sagesse. Pour cet agrandissement il a fallu faire un emprunt. Th. J. J. J.

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

*Le propriétaire nominal est M^{lle} Prévost.
Par délibération du 4 avril 1891, renouvelée le 16 avril 1892, en vertu d'une décision donnée par M^r Fleiter Vicaire Général le 28 janvier 1891, le Conseil de la Fabrique a résolu d'acquiescer cette école, et d'employer à cette acquisition toutes ses ressources disponibles. Une société sera donc instituée pour ce motif, la quelle sera exclusivement composée des membres du Conseil de la Fabrique à titre personnel, et non pas à titre de conseiller de la Fabrique. Aussitôt les dettes arriérées soldées, sans préjudice des besoins courants de l'église paroissiale, cette Société doit racheter l'immeuble et s'en rendre propriétaire.*

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Le personnel des Religieuses se compose de 1^{re} une Supérieure 2^e cinq Classières 3^e une S^{re} Confesse. L'école compte 280 élèves. En principe tous les élèves paient la rétribution, mais en réalité la moitié à peine solde intégralement la rétribution.

Le Pensionnat compte actuellement 18 internes : ce chiffre sera, selon toutes les apparences, presque doublé dans quelques années. Les dortoirs contiennent au moins 30 lits.

Nulls chambriers.

La rétribution maximum des pensionnaires, tout compris, est de 26 francs par mois. Mais on est obligé de faire des concessions.

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Le montant du traitement attribué aux Sœurs est de 2800 fr.

Il est pourvu par la rétribution scolaire valant à peu près 2300. Le surplus du traitement reste à la charge du Recteur.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

Actuellement la dette est de 22 600 fr., provenant des nouvelles constructions. Monseigneur l'Evêque a autorisé, le 9 août 1889, le Recteur de St Pierre à contracter cette dette pour aménager l'établissement en vue des Religieuses à y appeler.

Les intérêts de cet emprunt fait à 4 % sont régulièrement payés par 1° une somme de 500 fr. que Monseigneur, par décision transmise par M. Olivier Vicaire Général en Mars de 1889, a eu la bonté de nous allouer sur le Sixième des chaises. 2° par le sou de la Doctrine Chrétienne sous le vocable de Confrérie de Ste Anne canoniquement érigée par Monseigneur Lamarche: de ce chef environ 250 à 300 f.

quelques offrandes, hélas! rares et peu considérables, aident à pourvoir la maison du mobilier strictement nécessaire.

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

Pendant que le Budget des Cultes ne sera pas supprimé, et même au besoin en ce triste cas, pendant que le monopole des enterrements ne sera pas attribué à la Commune, je n'ai aucune crainte sérieuse de voir se fermer l'école, faute de ressources.

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?

La Paroisse de St Pierre se compose de deux très grandes parties: la première, attenante au Bourg, est suffisamment pourvue d'écoles chrétiennes. La seconde, dont l'axe principal est au Centre connu sous le nom de Quatre Moulins, n'en possède aucune. Une école libre en ce milieu ferait le plus grand bien; elle est même indispensable pour la conservation de la foi dans cette nombreuse population qui comprend 4000 âmes au moins. Mais les ressources manquent complètement, et il faudrait 25000 francs pour faire cet établissement. A ce prix, dans la situation actuelle, on pourrait, je crois, enrayer le mal fait par les écoles laïques de ce quartier, et même opérer un très-grand bien pour le présent et pour l'avenir. Car c'est évidemment là que les travaux du nouveau port de Laminos feront affluer la population.

A. Morgant
R. de L.P.g